



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/15
8 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES
ET DES LACS INTERNATIONAUX

RAPPORT DE LA TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES

Les Parties à la Convention ont tenu leur troisième réunion à Madrid du 26 au 28 novembre 2003. Conscientes du rôle important que joue la Convention dans l'instauration et le développement de la coopération transfrontière, la promotion de la paix et de la sécurité et la gestion durable de l'eau, les Parties ont décidé de donner aux pays situés hors de la région de la CEE la possibilité d'adhérer à la Convention. Elles ont estimé que la ratification de la Convention par davantage de pays membres de la CEE, notamment par les pays du sud-est de l'Europe et de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC), ainsi que son application concrète étaient des priorités et ont affirmé aussi qu'il importait d'aider les pays à donner corps à la Convention dans les faits par des projets d'application et des activités de renforcement des capacités. Enfin, elles ont examiné la mise en œuvre des activités prévues sous les auspices de la Convention et pris des décisions concernant le programme de travail et les ressources pour 2004-2006.

Introduction

1. La troisième réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) s'est tenue à Madrid du 26 au 28 novembre 2003 à l'invitation du Gouvernement espagnol.

2. Y ont assisté des délégations des Parties ci-après à la Convention: Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Communauté européenne. Était également présente la Bulgarie qui, ayant ratifié la Convention moins de 90 jours auparavant, n'était pas encore Partie à cet instrument.

3. Les pays ci-après, qui n'avaient pas encore ratifié la Convention, ont également assisté à la réunion: Géorgie, Malte, Ouzbékistan, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro et Turquie.

4. La Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) était représentée par son Président, M. Ernst Berger (Suisse).

5. Des représentants des organisations et institutions internationales ci-après ont également participé à la réunion: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Banque mondiale; Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC) institué au titre de la Convention sur l'eau; Centre collaborateur de l'OMS pour la promotion de la santé par la gestion de l'eau et la notification des risques; Institut DHI Eau et environnement, Danemark; Partenariat mondial pour l'eau; Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale; Centre régional pour l'environnement de la République de Moldova; et Centre Peipsi pour la coopération transfrontalière.

6. M. Carel de Villeneuve (Pays-Bas), Président, a ouvert la réunion.

7. M. Pascual Fernández Martínez (Espagne), Secrétaire d'État aux questions de l'eau et des zones côtières, a prononcé une allocution d'ouverture au nom du pays hôte. Il a souligné notamment les enjeux que comportait, pour les Parties, l'application des décisions récentes des chefs d'État ou de gouvernement, telles que celles qui avaient été prises lors du Sommet mondial pour le développement durable intéressant les eaux transfrontières, et a insisté sur l'attachement du Gouvernement espagnol à aider les autres Parties et le secrétariat à mener à bien les activités prévues au titre de la Convention. Dans son intervention, M. C. de Villeneuve a rappelé les principaux acquis des trois années écoulées. M. Kaj Bärlund, Directeur de la Division de l'environnement et des établissements humains de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), a fait une déclaration au nom de la CEE, qui assurait le secrétariat de la Convention. Le texte de ces déclarations d'ouverture a été distribué aux délégations et affiché sur le site Web de la Convention sur l'eau.

8. M. E. Berger a pris la parole le 27 novembre. Des représentants des délégations ci-après ont eux aussi fait des déclarations d'ouverture: Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Hongrie, Lettonie, République de Moldova, République tchèque, Serbie-et-Monténégro,

Slovaquie et Communauté européenne. Les textes des déclarations qui avaient été présentés au secrétariat ont été affichés sur le site Web de la Convention.

9. Les participants à la réunion sont convenus de prendre toutes ces interventions en considération lors de l'examen des différents points de l'ordre du jour, notamment de la Déclaration de Madrid et du plan de travail pour 2004-2006.

I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ET ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Adoption de l'ordre du jour

10. Les participants ont adopté l'ordre du jour de la réunion reproduit dans le document ECE/MP.WAT/13.

B. Déclarations d'ouverture des autorités du pays hôte et d'autres délégations

11. Les participants à la réunion se sont félicités des déclarations faites par les Parties et les observateurs et ont décidé d'en tenir compte lors de l'examen des points correspondants de l'ordre du jour.

C. Organisation des travaux de la troisième réunion des Parties

12. La troisième réunion des Parties a été présidée par M. C. de Villeneuve et coprésidée par M. Manuel Varela (Espagne), qui avaient été élus Président et Vice-Président, respectivement, à la fin de la deuxième réunion (ECE/MP.WAT/5).

13. La réunion des Parties a pris note du rapport du Bureau selon lequel les pouvoirs présentés par les Parties à la Convention étaient en bonne et due forme.

14. La réunion des Parties a constitué trois groupes spéciaux: le premier, présidé par M^{me} Sybille Vermont (Suisse) sur le projet de plan de travail; le deuxième, présidé par M. M. Varela, sur le projet de déclaration; et le troisième, présidé par M. Juerg Bally (Suisse), sur le projet de décision tendant à modifier les articles 25 et 26 de la Convention.

II. PROTOCOLE SUR LA RESPONSABILITÉ CIVILE

15. M^{me} Phani Daskalopoulou-Livada (Grèce), Présidente du Groupe de travail intergouvernemental sur la responsabilité civile, et M. E. Berger ont rendu compte de l'aboutissement des travaux de rédaction et d'adoption du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières (MP.WAT/2003/1-CP.TEIA/2003/3) menés par les organes directeurs de la Convention sur l'eau et de la Convention sur les accidents industriels lors de leur deuxième session extraordinaire conjointe, tenue à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Kiev, 23 mai 2003).

16. Rappelant les décisions qui avaient été prises lors de cette session extraordinaire, M^{me} Ph. Daskalopoulou-Livada a mentionné les domaines dans lesquels une coopération pourrait s'instaurer à l'avenir afin de promouvoir le Protocole et, notamment, sensibiliser à sa ratification

et fournir, à la demande, des conseils concernant ce processus. Elle a souligné qu'il importait d'encourager les pays à ratifier le Protocole dans la mesure où la valeur et la force de cet instrument augmenteraient avec le nombre de ratifications.

17. Dans le débat qui a suivi, les participants ont étudié les moyens de contribuer, avec la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels, à la mise en œuvre provisoire du Protocole sur la responsabilité civile et ont adopté à cet effet, dans leur plan de travail pour 2004-2006, un nouvel élément de programme.

III. PROTOCOLE SUR L'EAU ET LA SANTÉ

18. En s'appuyant sur le rapport du Président du Groupe de travail sur l'eau et la santé, M. Mihaly Kadar (Hongrie), les participants à la réunion ont examiné les résultats des première et deuxième réunions des Signataires du Protocole sur l'eau et la santé (MP.WAT/AC.2/2000/2 et MP.WAT/AC.2/2003/2) ainsi que les résultats obtenus par le Groupe de travail.

19. Les participants ont pris note des informations concernant l'état de la ratification du Protocole et de la mise en œuvre de ses dispositions en attendant son entrée en vigueur, qui avaient été communiquées par les pays sur place ainsi que lors de la deuxième réunion des Signataires du Protocole sur l'eau et la santé (Genève, 2-4 juillet 2003). Ils en ont conclu que, étant donné l'état de la ratification et les objectifs fixés par les pays en la matière, la première réunion des Parties au Protocole pourrait être organisée au printemps 2005. Ils ont reconfirmé le rôle que jouerait le Groupe de travail dans la préparation de la première réunion des Parties au Protocole (voir le plan de travail pour 2004-2006), à savoir notamment la présentation, à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et l'eau (Budapest, 23-25 juin 2004), de renseignements au sujet des résultats obtenus dans le cadre du Protocole. Les participants ont pris note aussi de la proposition de la délégation hongroise d'accueillir, le 22 juin 2004, une réunion de consultation des pays qui avaient signé ou ratifié le Protocole.

20. Pour que la coopération avec la réunion des Signataires du Protocole sur l'eau et la santé soit harmonieuse et afin d'aider le Groupe de travail sur l'eau et la santé à préparer la première réunion des Parties au Protocole, la réunion des Parties à la Convention:

a) A recommandé aux Signataires de porter le niveau de la participation du secteur de la santé aux réunions des Signataires à celui des hauts fonctionnaires;

b) A appelé les Signataires qui faisaient fonction de pays chef de file ou de pays participant à s'engager sans réserve à mettre en œuvre les éléments correspondants du plan de travail;

c) A invité les Signataires qui ne l'avaient pas encore fait à participer aux réunions et activités du Groupe de travail sur l'eau et la santé;

d) Notant la nécessité de procurer des ressources financières et humaines en vue de la mise en œuvre du Protocole, a invité les Signataires à envisager d'apporter des contributions à un fonds d'affectation spéciale qui serait créé en vertu du Protocole ou de provisionner à cet effet le fonds d'affectation spéciale relevant de la Convention sur l'eau (voir le chapitre IX).

IV. AMENDEMENT À LA CONVENTION

21. Les participants ont examiné la proposition de la Suisse de modifier l'article 25 de la Convention concernant la ratification, l'acceptation, l'approbation et l'adhésion (voir le document MP.WAT/2003/4), qui avait été communiquée par le Secrétaire exécutif de la CEE aux Parties à la Convention en août 2003.
22. Au cours du débat qui a suivi, les Parties à la Convention ont estimé que la participation de pays extérieurs à la région de la CEE, notamment de pays qui partagent des eaux avec les pays de la région, pouvait valoriser la coopération dans le cadre de la Convention, et ont dit avoir l'intention d'appuyer la proposition de la Suisse. Les participants sont convenus de créer un groupe spécial qui serait chargé de parachever le travail sur un projet de décision établi par la Suisse. Ce groupe a suggéré de modifier également l'article 26.
23. La délégation de la Turquie, pays non Partie à la Convention, a été d'avis que l'amendement proposé n'était pas conforme aux objectifs de la Convention ni à son champ géographique, cet instrument devant garder une portée strictement régionale.
24. Les Parties ont adopté l'amendement à la Convention le 28 novembre 2003 par consensus (voir la décision III/1 dans le document ECE/MP.WAT/14).

V. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET CONTRÔLE DU RESPECT DE SES DISPOSITIONS

25. Se reportant à son rapport sur la responsabilité civile (voir le chapitre II), la Présidente du Groupe de travail des aspects juridiques et administratifs, M^{me} Ph. Daskalopoulou-Livada a rendu compte, avec le secrétariat, des résultats obtenus en application d'autres éléments du plan de travail, notamment les activités menées dans le cadre du Réseau consultatif sur les instruments juridiques créé par les Parties à leur deuxième réunion (MP.WAT/2003/5).
26. Les participants ont noté avec satisfaction les travaux accomplis par la Présidente sortante du Groupe de travail. Ils ont pris note aussi de l'état d'avancement de la rédaction d'un projet de texte sur le régime de contrôle du respect des dispositions du Protocole sur l'eau et la santé, sur la base d'un document de travail établi par un consultant. Ils ont pris des dispositions au sujet des activités à mener à l'avenir sur les questions juridiques (voir le plan de travail) et ont décidé de créer un conseil consultatif à composition non limitée qui serait chargé d'épauler le Bureau et les autres organes relevant de la Convention en matière juridique (voir la décision III/3, ECE/MP.WAT/15/Add.1).
27. Par ailleurs, les participants à la réunion ont décidé d'élargir le champ des activités du Réseau consultatif aux questions institutionnelles, économiques, financières et techniques (voir le mandat du Service consultatif dans le document ECE/MP.WAT/15/Add.1). Ils ont invité les Parties à désigner des experts nationaux pour ce service en faisant observer qu'il s'est avéré, par le passé, que le nombre accru de demandes d'assistance appelait une augmentation substantielle du nombre d'experts.

VI. GESTION INTÉGRÉE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET DES ÉCOSYSTÈMES CONNEXES

28. Les participants ont pris note avec satisfaction du rapport du Président sortant du Groupe de travail de la gestion de l'eau, M. Milan Matushka (Slovaquie), concernant les résultats obtenus en application du plan de travail pour 2000-2003 (MP.WAT/2003/5). Ils ont étudié la possibilité de créer un nouveau groupe de travail, doté d'un mandat plus large, sur la gestion intégrée des ressources en eau, ont examiné les propositions du Groupe de travail concernant les activités prévues au projet de plan de travail pour 2004-2006 (MP.WAT/2003/6) et ont décidé de prendre les dispositions voulues lors de l'examen du plan de travail pour 2004-2006.

A. Deuxième Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières en Europe et autres réunions

29. Les participants ont remercié chaleureusement le Gouvernement polonais d'avoir accueilli la deuxième Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières en Europe (Miedzyzdroje, Pologne, 21-24 avril 2002) et les Gouvernements allemand, finlandais et néerlandais pour leur appui. Ils ont souscrit aux conclusions et recommandations de la Conférence (ECE/MP.WAT/8), lesquelles avaient déjà été examinées par le Groupe de travail de la gestion de l'eau. Ils ont par ailleurs appelé l'attention sur le rapport de la Conférence ainsi que sur le site Web de la Convention sur l'eau et se sont félicités des travaux entrepris par les membres du Groupe de rédaction (Finlande, Pays-Bas, Pologne et le secrétariat) pour les établir et les publier.

30. Un représentant de la Pologne a fait savoir aux participants que son pays avait l'intention d'accueillir la troisième Conférence internationale en 2007.

B. Atelier sur les approches et outils de la gestion des bassins hydrographiques

31. Les participants à la réunion ont pris note des recommandations de l'atelier sur les approches et outils de la gestion des bassins hydrographiques: enseignements tirés de l'application de la Directive-cadre communautaire sur l'eau (MP.WAT/WG.1/2001/8) et sont convenus d'envisager, lors de l'examen du plan de travail, les éventuelles activités de suivi.

32. Rappelant le rapport susmentionné du Président du Groupe de travail de la gestion de l'eau, les participants ont noté que le Groupe de travail encadrerait par ailleurs d'autres ateliers et ont exprimé leur gratitude à tous les pays qui avaient piloté ces activités ou y avaient contribué.

C. Coopération bilatérale ou multilatérale à la gestion des eaux transfrontières dans les nouveaux États indépendants

33. Les participants ont approuvé les résultats du projet intitulé «Coopération à la gestion des eaux transfrontières dans les nouveaux États indépendants», qui avait été exécuté, à la demande de la Fédération de Russie, par la CEE en collaboration avec le Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Ministère des ressources naturelles de la Fédération de Russie, l'Agence suédoise de la protection de l'environnement et l'Agence des évaluations de l'environnement «Ecoterra». Grâce à ce projet, des mesures propres à renforcer la coopération bilatérale et multilatérale ont pu être mises en évidence et, à partir de là, il a été

proposé une activité de suivi dans le cadre du plan de travail pour la mise en œuvre de la Convention. Les participants sont convenus d'examiner cette proposition lors de l'examen du plan de travail pour 2004-2006.

D. Répartition entre les États des ressources en eau provenant des cours d'eau transfrontières

34. Les participants ont pris note avec satisfaction des travaux entrepris par la Fédération de Russie sur la question de la répartition entre les États des ressources en eau provenant des cours d'eau transfrontières (MP.WAT/2003/8). Dans le débat qui a suivi, les délégations ont formulé des propositions au sujet d'éventuelles activités de suivi, notamment en matière d'économies d'eau, celles-ci étant par ailleurs liées à la prévention de la pollution. Il a en outre été proposé un projet pilote tendant à appliquer les principes, approches et recommandations énoncés dans le document susmentionné, notamment dans le bassin du fleuve Tobol que se partagent la Fédération de Russie et le Kazakhstan. Ce projet pourrait faire partie du Programme d'action sur la gestion intégrée des ressources en eau (voir le chapitre VIII).

35. Les participants ont adopté les principes, approches et recommandations concernant la répartition entre les États des ressources en eau qui sont énoncés dans le document ci-dessus et ont demandé au secrétariat de donner à ce dernier une large distribution. À cet égard, ils ont noté que des dispositions avaient été prises par la Fédération de Russie et le secrétariat pour présenter les résultats de ce projet au prochain Congrès panrusse sur la gestion de l'eau (9 et 10 décembre 2003). Ils sont convenus également que des activités de suivi devraient être étudiées par le nouveau Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau (voir l'élément de programme 2.4 du plan de travail pour 2004-2006).

E. Prévention des inondations, protection contre les inondations et atténuation de leurs effets

36. Les participants ont pris note avec satisfaction de l'information communiquée par la délégation allemande selon laquelle les Directives sur la prévention durable des inondations (MP.WAT/2000/7, annexe), qui avaient été adoptées à la deuxième réunion, avaient été à la base du document qui venait d'être publié au sujet des pratiques optimales en matière de prévention des inondations, de protection contre les inondations et d'atténuation de leurs effets, élaboré sous les auspices des Directeurs de l'eau de l'Union européenne. Ils ont rappelé leur décision d'évaluer les résultats de l'application de ces directives à leur quatrième réunion (ECE/MP.WAT/5, par. 27 et annexe I, par. 12).

37. Les participants à la réunion ont accepté avec gratitude la proposition de l'Allemagne de tenir un séminaire international sur la prévention des inondations, la protection contre les inondations et l'atténuation de leurs effets afin de mettre en commun les données d'expérience acquises en matière d'application des Directives et de revoir celles-ci, le cas échéant, à Berlin les 21 et 22 juin 2004. Ils ont décidé aussi d'étudier différentes solutions, y compris la possibilité d'élaborer, dans le cadre de la Convention, un instrument juridique afin de mettre en place un cadre commun de prévention des inondations, de protection contre les inondations et d'atténuation de leurs effets, puis de renforcer ce cadre (pour plus de détail, se reporter au plan de travail).

38. Pour préparer le séminaire et élaborer des solutions concernant les activités à mener à l'avenir sur la question des inondations, la délégation allemande a proposé de diriger une équipe spéciale à composition non limitée qui se réunirait pour la première fois les 19 et 20 janvier 2004. La Hongrie s'est dite prête à étudier la possibilité d'accueillir la deuxième réunion de cette équipe à Budapest¹. S'agissant du plan de travail, qui prévoit la présentation de propositions appropriées à la réunion des Parties pour qu'elle les examine et, éventuellement, les adopte, le secrétariat a précisé que l'expression «réunion des Parties» devait s'entendre de toute réunion des Parties à la Convention qui pourrait être organisée jusqu'en 2006, y compris la quatrième réunion ordinaire prévue en juin 2006.

F. Eau et accidents industriels

39. Les participants ont pris note avec satisfaction du rapport du Président de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels concernant les activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, créé en vertu de la Convention sur l'eau et de la Convention sur les accidents industriels (voir le document CP.TEIA/2002/11 et le compte rendu des première à cinquième réunions du Groupe d'experts, affichés sur le site Web de la Convention). Ils ont décidé de tenir compte des conclusions et recommandations énoncées dans les documents ci-dessus dans leurs futurs travaux conjoints et d'actualiser en conséquence l'élément du plan de travail relatif à l'eau et aux accidents industriels.

VII. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DES EAUX TRANSFRONTIÈRES

40. Les participants ont pris note avec satisfaction du rapport de la Présidente du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, M^{me} Lea Kauppi (Finlande), sur les résultats obtenus dans l'application du plan de travail pour 2000-2003 (MP.WAT/2003/5) et ont examiné les propositions du Groupe de travail concernant les activités prévues au projet de plan de travail pour 2004-2006 (MP.WAT/2003/6/Add.1). Ils ont décidé de tenir compte de ces propositions lors de l'examen du plan de travail.

A. Directives sur la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières

41. Le Président du Groupe restreint sur les lacs, M. Pertti Heinonen (Finlande), a présenté les Directives sur la surveillance et l'évaluation des lacs transfrontières et des lacs internationaux ainsi que le document d'information relatif aux propriétés générales et aux modalités de surveillance de 21 lacs transfrontières/internationaux de la région de la CEE (MP.WAT/2003/10). Ces directives, qui se composaient de deux parties (partie A: document de stratégie et partie B: directives techniques), ainsi que le document d'information, étaient accessibles sur le site Web de la Convention sur l'eau². M. P. Heinonen a démontré aussi comment les résultats de l'application de ces directives pouvaient être exploités à l'avenir lorsqu'il s'agira de définir des orientations stratégiques et techniques pour la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières.

¹ Après la réunion des Parties, la délégation hongroise a fait savoir au secrétariat que la deuxième réunion de l'équipe spéciale était prévue à Budapest les 26 et 27 avril 2004.

² Voir <http://www.unece.org/env/water/publications/pub74.htm>.

42. La réunion des Parties:

- a) A approuvé les Directives sur la surveillance et l'évaluation des lacs transfrontières et des lacs internationaux et s'est félicitée du document d'information;
- b) A invité les Parties et les non-Parties à la Convention à appliquer ces directives dans le cadre de la coopération en matière de gestion des eaux transfrontières et, autant que possible, dans le contexte national;
- c) A invité la Finlande à faire traduire et publier, en coopération avec le secrétariat, les Directives en russe;
- d) A décidé de tenir compte de la proposition d'élaborer une nouvelle génération de directives sur la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières lors de l'examen du plan de travail pour 2004-2006;
- e) A félicité les membres du Groupe restreint sur les lacs et les autres membres du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation pour l'excellente qualité de leur travail;
- f) A exprimé sa gratitude au Gouvernement finlandais d'avoir fourni des ressources humaines et financières au Groupe restreint.

43. Les participants ont pris note aussi des résultats de l'enquête sur les résultats obtenus par les Parties et les non-Parties dans l'application des Directives sur la surveillance et l'évaluation des cours d'eau transfrontières et des Directives sur la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières (MP.WAT/2003/9), menée conformément à une décision prise à la deuxième réunion des Parties (ECE/MP.WAT/5, par. 37 e) et f)). Ils ont décidé de prendre les conclusions de cette enquête en considération lors de l'examen d'éléments du plan de travail tels que les futures directives en matière de surveillance et d'évaluation des eaux transfrontières, la conformité aux décisions de la réunion des Parties et les mesures tendant à mieux faire connaître les produits mis au point dans le cadre de la Convention sur l'eau.

B. Programme pilote sur les eaux transfrontières

44. M. P. Heinonen a informé les participants de l'état d'avancement du programme pilote sur les lacs transfrontières, à savoir le lac Peipsi (Estonie/Fédération de Russie) et le lac Pyhäjärvi (Fédération de Russie/Finlande). Les trois grands objectifs de ce projet pilote étaient les suivants:

a) appliquer à titre expérimental les Directives sur la surveillance et l'évaluation des lacs transfrontières et des lacs internationaux; b) voir comment des programmes de surveillance d'un bon rapport coût-efficacité pourraient être élaborés pour satisfaire aux prescriptions de la Directive-cadre communautaire sur l'eau; et c) améliorer et harmoniser les modalités de notification de l'état de l'environnement en utilisant les technologies de l'information modernes (MP.WAT/2003/5 et 10).

45. Les participants ont été informés également de l'état d'avancement du programme pilote sur les eaux souterraines transfrontières, qui portait sur les eaux souterraines d'Aggtelek et du karst slovaque (Hongrie-Slovaquie) et une partie des eaux souterraines du bassin du Bug (Biélarus-Pologne) (MP.WAT/2003/5).

46. M. John Chilton (British Geological Survey), Président du Groupe restreint des projets pilotes sur les cours d'eau, a rendu compte de l'état d'avancement des projets concernant les fleuves Bug, Latoritza/Uhz, Ipoly, Morava et Mures/Maros. Les participants ont noté avec satisfaction que les rapports finals concernant les recommandations tendant à améliorer les activités de surveillance et d'évaluation des fleuves Bug, Morava et Mures/Maros avaient été imprimés et que les rapports concernant les fleuves Ipoly et Latoritza/Uhz étaient en passe d'être établis sous leur forme définitive. Ils ont été informés également de l'achèvement des projets Tacis concernant les fleuves Kura, Pripyat, Severski Donets et Tobol.

47. Avec la mise au point définitive des rapports susmentionnés et la fin des projets Tacis, le programme pilote sur les cours d'eau transfrontières avait atteint les objectifs de la phase préparatoire et le Groupe restreint des projets pilotes sur les cours d'eau a donc engagé les participants à la réunion à soutenir la future phase de mise en œuvre et, notamment, à encourager la coopération et susciter un appui politique.

48. La délégation de la Serbie-et-Monténégro a annoncé qu'elle lancerait un projet pilote sur le fleuve Sava et que cette activité pourrait être intégrée au plan de travail pour 2004-2006.

49. Les participants ont décidé de prendre les dispositions voulues au sujet de l'avenir du programme de projets pilotes lors de l'examen du plan de travail pour 2004-2006.

50. Ils ont examiné aussi les «enseignements tirés» des projets pilotes sur les fleuves Bug, Ipoly, Latoritza/Uhz, Morava et Mures/Maros (MP.WAT/2003/11) à l'issue d'un travail d'évaluation réalisé par les participants aux projets: à ce titre, ceux-ci avaient examiné les différentes phases des projets ainsi que leurs principaux avantages et inconvénients, élaboré des recommandations pour les futurs projets pilotes (dont des projets sur les lacs et les eaux souterraines et la phase d'application des projets pilotes sur les cours d'eau) et formulé des propositions au sujet de la génération suivante de directives pour la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières.

51. Les participants à la réunion ont félicité les membres des trois Groupes restreints des projets pilotes sur les cours d'eau, les lacs et les eaux souterraines pour l'excellente qualité de leur travail et ont exprimé leur gratitude aux Gouvernements finlandais et néerlandais, qui avaient mis à la disposition de ces groupes des ressources humaines et financières.

C. Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC)

52. M. Wim Cofino, Directeur de l'IWAC, a brossé un tableau des activités menées par le Centre depuis la deuxième réunion des Parties et présenté le mandat révisé de cette institution (MP.WAT/2003/12). La délégation néerlandaise a informé les participants de l'intention de son Gouvernement de continuer d'héberger et de soutenir l'IWAC, en précisant que ses contributions financières seraient en nette diminution par rapport à celles des trois années écoulées.

53. La réunion des Parties:

a) A prié le Directeur de l'IWAC d'élaborer, en consultation avec le Groupe directeur de l'IWAC, un plan d'activités révisé pour le Centre, en précisant notamment la contribution de l'IWAC à la définition des indicateurs pour la deuxième édition du *World Water Assessment*

Report. Ce plan révisé devrait comprendre une évaluation des ressources humaines et financières;

- b) A invité les Parties à apporter des contributions volontaires aux activités de l'IWAC;
- c) A demandé au nouveau Bureau de superviser la mise en œuvre du plan d'activités révisé.

VIII. PARTENARIATS ET COOPÉRATION: LIENS AVEC D'AUTRES SECTEURS ET PROGRAMMES

A. Partenariats dans le domaine de l'environnement dans la région de la CEE

1. Partenariat sur l'eau pour le développement durable

54. Le secrétariat a présenté le Programme d'action pour une gestion intégrée des eaux transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). Les objectifs de ce programme d'action étaient les suivants: a) contribuer à la coopération transfrontière dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau; b) améliorer la coordination, la coopération et l'échange de données d'expérience entre pays, parties prenantes et projets; c) mettre en évidence, et soutenir, les possibilités de collecte de fonds au bénéfice des activités nouvelles dans des domaines qui ne sont pas couverts par les projets prévus ou en cours; d) établir des objectifs réalistes pour la coopération transfrontière sous-régionale dans le domaine de la gestion des ressources en eau dans la région de l'EOCAC en 2004-2006; et e) mettre en place un cadre permettant de faire le point de la coopération transfrontière en matière de gestion des ressources en eau dans la région de l'EOCAC.

55. Le Programme d'action représentait une contribution au «Partenariat stratégique sur l'eau pour le développement durable» qui avait été lancé lors du Sommet mondial pour le développement durable par l'Union européenne et les 12 pays de l'EOCAC. Il portait sur: a) l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones urbaines, y compris la mise au point de mécanismes novateurs de financement de l'infrastructure hydraulique (partie à exécuter sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques); et b) la gestion des ressources en eau, notamment celles des bassins hydrographiques transfrontières et des mers régionales (partie à exécuter sous les auspices de la CEE). Parallèlement, ce programme d'action serait incorporé dans le programme de travail pour la mise en œuvre de la Convention, au titre de l'élément 2.4 «Gestion intégrée des eaux transfrontières dans la région de l'EOCAC», notamment par une série de séminaires à l'intention des pays de l'EOCAC sur la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau.

56. Les participants ont souscrit au Programme d'action, décidé de participer activement à la mise en œuvre et au développement du «Partenariat stratégique sur l'eau pour le développement durable» (voir la Déclaration de Madrid) et décidé de prendre les dispositions voulues lors de l'examen du plan de travail pour 2004-2006.

57. Le secrétariat a informé les participants que l'exécution des activités liées au Partenariat stratégique et à la Stratégie environnementale (voir plus loin) exigerait davantage de ressources au niveau du secrétariat. Les ressources humaines et financières, notamment pour les activités

dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau dans un contexte non transfrontière, seraient analysées de façon approfondie dans une version révisée du Programme d'action. Ce programme, actualisé et révisé, serait présenté à la deuxième réunion de haut niveau sur le Partenariat³ pour examen et suite à donner.

2. Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

58. Les participants à la réunion ont décidé de prendre une part active à la mise au point de l'élément gestion intégrée des ressources en eau (voir les documents de la Conférence ministérielle de Kiev «Un environnement pour l'Europe» ECE/CEP/94/Rev.1 et ECE/CEP/105/Rev.1) de la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC (voir la Déclaration de Madrid), notamment par le biais du nouveau Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau.

B. Suivi régional du Sommet mondial pour le développement durable et préparatifs de la prochaine session de la Commission du développement durable

59. Les participants à la réunion ont pris note du rapport, établi par le secrétariat avec le concours d'un consultant, sur l'évaluation des résultats obtenus dans les pays de la région de la CEE dans l'application des décisions et recommandations de la Conférence de Rio de 1992, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan d'application de Johannesburg relatif à l'eau et à l'assainissement (ECE/AC.25/2004/5 et Add.1 à 3), qui serait examiné lors du premier Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable, prévu à Genève les 15 et 16 janvier 2004.

60. Les participants ont décidé de demander aux représentants de leur pays de communiquer au Forum des exemples de la contribution de la Convention sur l'eau et de ses protocoles à la solution des problèmes qui se posent dans la région dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Ils ont invité le nouveau Bureau de la réunion à participer à ce forum et à prendre des dispositions pour préparer la douzième session de la Commission du développement durable ainsi que son suivi.

C. Coopération avec les organes directeurs des accords multilatéraux d'environnement, d'autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires

61. Le Président a informé les participants des consultations tenues sous les auspices du Comité des politiques de l'environnement de la CEE avec les bureaux des conventions de la CEE dans le domaine de l'environnement (voir le document CEP/2003/24). Les participants ont pris note de cette information et sont convenus que le nouveau Bureau devrait continuer de coopérer

³ La deuxième réunion de haut niveau aura lieu à Moscou les 26 et 27 février 2004. La version actualisée et révisée du Programme d'action sera alors présentée par la Présidente du Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau, M^{me} S. Vermont.

avec les partenaires susmentionnés, notamment sur les questions intersectorielles liées à l'application des décisions prises lors de la Conférence ministérielle de Kiev.

62. Les participants ont invité également le nouveau Bureau de la réunion à étudier les possibilités d'une coopération plus étroite avec: a) l'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies, pour préparer la deuxième édition du Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde, qui doit sortir en 2006 (voir également la section C du chapitre VII); b) l'Organe directeur de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) en ce qui concerne l'approche écosystémique de la gestion de l'eau; c) l'Organe directeur de la Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle) en ce qui concerne la responsabilité civile; et d) le Partenariat mondial sur l'eau en ce qui concerne la gestion intégrée des ressources en eau.

IX. PLAN DE TRAVAIL JUSQU'À LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES (2004-2006)

63. Les participants à la réunion ont approuvé: a) le plan de travail qui avait été parachevé par le groupe spécial compte tenu des documents de séance pertinents qui avaient été examinés au titre des différents points de l'ordre du jour; b) le mandat et la composition du Bureau de la réunion; et c) le mandat des groupes de travail (voir les documents ECE/MP.WAT/15/Add.1 et Add.2).

64. Les participants ont noté avec satisfaction que les Parties étaient prêtes à piloter la mise en œuvre du Programme ou à y contribuer. Ils ont invité les autres Parties ainsi que les non-Parties à envisager de désigner des représentants aux différents groupes de travail et éléments de programme; la liste des Parties et non-Parties qui contribueraient au plan de travail resterait ouverte.

65. Ils ont examiné les moyens de faciliter la participation de représentants de pays en transition aux futures réunions tenues dans le cadre de la Convention et ont décidé de renforcer les services du secrétariat (notamment en prêtant leur concours lors de l'élaboration d'études, en assurant le service des réunions hors de Genève, en participant aux réunions organisées par les autres organisations avec lesquelles ils avaient décidé de coopérer, en tenant des consultations avec les Parties sur d'autres questions liées à la mise en œuvre de la Convention et en assurant les relations publiques).

66. Pour assurer la bonne gestion des contributions volontaires à la mise en œuvre du plan de travail, les participants ont établi un fonds d'affectation spéciale et ont invité les Parties et les non-Parties à envisager d'y contribuer (voir la décision III/2, ECE/MP.WAT/15/Add.1). À cet égard, ils ont pris note de l'information, communiquée par le secrétariat, selon laquelle au cours d'une réunion informelle avec des donateurs potentiels, tenue le 27 novembre, plusieurs gouvernements avaient déjà promis d'apporter des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de la Convention.

X. LA DÉCLARATION DE MADRID

67. En se fondant sur un projet de texte (MP.WAT/2003/14) dont la version définitive avait été mise au point par le groupe spécial correspondant, les participants ont adopté la Déclaration de Madrid qui énonce les grands objectifs, à moyen et à long termes, de la Convention (ECE/MP.WAT/15/Add.1), et dans laquelle il est tenu particulièrement compte des défis lancés par la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» de 2003.

XI. ÉLECTION DU BUREAU DE LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES

68. Sur proposition du Bureau, les participants à la réunion des Parties ont élu à l'unanimité les membres du nouveau Bureau (voir la décision III/3, ECE/MP.WAT/15/Add.1).

69. Les participants ont exprimé leur profonde gratitude au Président sortant, M. C. de Villeneuve, pour les services qu'il avait rendus durant sa présidence et pour sa compétence, laquelle avait contribué au succès des travaux menés dans le cadre de la Convention. Les Parties ont remercié également les Présidents des groupes de travail, M^{me} Ph. Daskalopoulou-Livada, M. M. Matuska, M^{me} L. Kauppi et M. M. Kadar, pour l'excellente qualité de leur travail dans le cadre des réunions des Parties et des organes créés en vertu de la Convention.

XII. DATE ET LIEU DE LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES

70. Les participants ont accueilli avec satisfaction l'offre faite par le Gouvernement allemand d'accueillir leur quatrième réunion ordinaire à Berlin en juin 2006.

XIII. ADOPTION DU RAPPORT

71. Les participants ont adopté le rapport de leur troisième réunion sur la base d'un projet établi par le secrétariat en consultation avec le Président et le Vice-Président.

XIV. CLÔTURE DE LA RÉUNION

72. Les participants ont félicité le secrétariat pour l'efficacité et la productivité de son travail et la qualité élevée des documents établis.

73. Au nom des participants, les délégations néerlandaise et russe ont remercié le Gouvernement espagnol et l'hôte de la réunion, le Ministère espagnol de l'environnement, pour leur hospitalité et l'excellente organisation de la réunion. Les participants ont exprimé leur gratitude pour l'assistance financière fournie par l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Suisse afin de permettre la participation de représentants de pays en transition et d'ONG ainsi que pour les dispositions qui avaient été prises pour assurer les services d'interprétation et prendre en charge la participation du secrétariat.

74. M. Juan Manuel Aragonés Beltrán (Espagne), Directeur général de Obras Hidráulicas y Calidad de las Aguas, a prononcé la clôture de la réunion.
